

Loi Macron : Loi de récession économique et sociale.

Objectif : un sabordage du dispositif social gagné par la lutte.

La loi Macron, abusivement intitulée « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » n'est autre qu'un des plus importants dispositifs de sabordage de notre dispositif social gagné par les luttes des travailleurs au cours du vingtième siècle.

En France après les combats du mouvement social qui s'est constitué dans la dernière partie du 19ème siècle le progrès social gagné est notamment marqué dans l'histoire par : 1936 et ses lois sociales, 1945 et le programme du CNR, 1968 et les Accords de Grenelle, les quelques avancées de 1981. Il a accompagné l'essor économique de notre pays faisant de lui, par ses entreprises et services publics une des premières puissances mondiales.



Aujourd'hui le dispositif social mis en place portant sur l'aide à la famille et à l'enfance, la Sécurité sociale pour la Santé, le système de retraite par répartition pour assurer des retraites décentes à ceux qui se sont usés au travail, est devenu un frein au développement du capitalisme financier mondialisé. C'est là le sens de l'existence de la loi Macron dont la mission est de remodeler la société française sur les plans économiques et sociaux pour la mettre encore davantage aux normes du libéralisme financier mondial. Sa vocation n'est pas au service du peuple mais de la finance dont est issu le ministre.

Une libéralisation et non une libération des énergies.

S'il est difficile de faire disparaître notre socle social, le but est de lui ôter le maximum de sa substance afin de « libérer les énergies » selon les

termes employés par Hollande pour expliquer, par cette formule, son ralliement inconditionnel aux thèses ultralibérales au mépris de ses engagements.

Que veut dire « libérer les énergies » ? Tout ce qui est contenu dans l'essence de la loi Macron, matérialisé, entre autres, par la facilité de licencier, réduire le coût du travail que représente le salaire, limiter le rôle des Prudhommes, rendre les employés du commerce disponibles selon les besoins de leurs patrons, privatiser les Services Publics pour en faire un marché juteux pour les entreprises privées, vider le code du travail de sa substance protectrice pour le salarié et dépenaliser les patrons voyous, alléger en continu la cotisation sociale patronale en la transférant encore plus sur l'impôt (CSG).

Le sens de la politique de l'offre selon Hollande.

En résumé, libérer les énergies, dans la démarche de Hollande et son financier de ministre, c'est mettre en pratique ce qu'il appelle une politique « de l'offre ». Or, en système capitaliste, une politique de l'offre consiste à mettre les entreprises et les services en position de concurrence par rapport à des entreprises d'autres pays offrant des coûts de production moindres. Pour illustrer cette explication, disons que les entreprises françaises seront compétitives, selon Hollande, quand les salaires et le dispositif social seront au niveau de celui de la Chine. C'est un peu exagéré mais pas trop.....



Pour une politique de la satisfaction de la demande en place de celle de l'offre.

A l'opposé d'une politique de « l'offre » il existe celle de la « demande » qui se matérialise par la relance et l'orientation de l'économie par la consommation pour satisfaire les besoins de tous et non pour le seul profit capitaliste.

C'est par une augmentation des salaires et la satisfaction des besoins sociaux que l'on pourra relancer la consommation. Celle-ci ayant été anémiée par une politique de baisse continue du « coût » du travail depuis plusieurs décennies par la compression des masses salariales.



En résumé sur l'antagonisme qui existe entre l'offre et la demande, l'une contribue à ce qu'à peine une centaine de privilégiés possèdent la moitié de la richesse mondiale (issue du fruit du travail). C'est à quoi conduit le dispositif contenu dans la loi Macron. L'autre c'est ce, pourquoi nous devons nous battre : des salaires, des pensions de retraite nous permettant de mieux vivre, et de nous soigner avec une protection sociale de qualité.

La loi Macron ne s'aménage pas, elle se combat !

La loi Macron, sous une écriture trompeuse, ne comporte pas moins de 106 articles au contenu destructeur pour le droit du travail. Prenons pour exemple la modification de l'article 2064 du code civil, débusqué par Gérard Filoche, qui permettrait que des contrats de travail deviennent des contrats civils ordinaires ne relevant plus du code du travail, rendant celui-ci obsolète en la matière.

La question des moyens de la lutte contre cet arsenal anti social est posée dans l'urgence. En premier lieu un combat syndical de grande ampleur réunissant les victimes actuelles et à venir de ces mesures que sont les travailleurs actifs et retraités, est indispensable. Si la journée d'action du 9 avril fut un succès, ce sont des

mouvements de plus grandes ampleurs qui seront nécessaire pour mettre en échec tous les dispositifs antisociaux, des noms de Macron ou Rebsamen, de ce gouvernement faussement socialiste.

En ce qui nous concerne à l'UFR-CBA, partant de notre état de conscience sur le sujet, nous avons la responsabilité de dénoncer, autour de nous, la dangerosité de ces projets dont nous subissons aussi les conséquences néfastes. Faisons en sorte que (l'éclairage) apporté par nos explications aide à en faire une force dans les actions qui seront nécessaire à mener.

Il est temps d'élargir le champ de la lutte afin de permettre l'avènement d'une politique sociale.

Par ailleurs nous constatons que, suite au remplacement de Sarkozy par Hollande à la tête de l'État, alors que ce dernier s'était engagé lutter contre la finance, c'est à un de ses représentants qu'est confié le poste ministériel majeur de l'Économie chapeautant en plus plusieurs ministères.



Par la volonté de Hollande de continuer la politique d'austérité de son prédécesseur, de plus en plus de nos concitoyens s'enfoncent dans la misère.

Allons-nous rester syndicalement neutres alors que le MEDEF et la finance guident la politique du gouvernement alors que le mouvement social n'est jamais entendu?

N'est-il pas temps d'aider à contribuer à l'avènement d'une autre politique qui prendra en compte la satisfaction des besoins sociaux de tous et non seulement ceux d'une caste dont le seul objectif est d'accumuler des fortunes dont elle ne sait plus quoi faire?

Pierre Le Page